

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1499

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le futur de l'immigration

L'actualité législative est exemplaire de la situation des immigrés en Suisse. D'un côté, les tiraillements embarrassés de la Constituante Vaudoise sur le droit de vote des étrangers; de l'autre, la prudence raisonnable du Conseil national au sujet des « sans papiers ». La première laisse en suspens, à mi-chemin, l'institution avant-gardiste de véritables droits civils pour les étrangers. Le second, ménage le désarroi populaire en refusant une régularisation accordée globalement à tous les immigrés dépourvus d'un quelconque permis d'établissement.

Ces deux moments significatifs de la vie politique cantonale et fédérale trahissent une fois de plus l'ambivalence foncière de toute relation à l'immigré en Suisse ou ailleurs. Le souhait d'ouverture, la volonté d'accueil, l'appel de la différence se conjuguent avec la peur de l'autre, l'absence de compassion, le réflexe intolérant. Il est vrai que l'indifférence surtout entoure le sort souvent méconnu ou à peine soupçonné des immigrés.

Cependant la question qui se pose ici concerne la possibilité de dire quelque chose de l'immigration et des immigrés sans craindre de susciter le rejet xénophobe ou la complaisance bien pensante. Il s'agit de s'engager dans une voie surplombant l'utopie et la contrainte administrative, sans oublier le faisceau de sentiments et d'intérêts qui émaillent et caractérisent la vie sociale. En somme, entre la libre circulation de tout et de tous partout (dont la requête d'une régularisation globale des « sans papiers » est probablement un avatar) et le verrouillage des frontières et des échanges (la chasse aux abus et la politique du cas par cas semblent appartenir à cette famille), il est temps d'imaginer d'autres horizons pour l'immigration.

Il faut contester d'emblée la logique perverse des bonnes questions et des mauvaises réponses brandie à l'encontre des forces d'extrême-droite, populistes et nationalistes, un peu partout en Euro-

L'immigration n'est pas exclusivement un problème à résoudre.

Elle est une donnée caractéristique de la condition humaine.

Elle mérite une autre vision susceptible de déboucher sur un contrat social.

Par Marco Danesi

pe. La question de l'immigration ne se réduit pas à sa maîtrise policière et bureaucratique. C'est une vue étriquée et restrictive fondée sur la crainte de l'illégalité imposée par les mouvements hostiles à l'immigration (l'UDC en tête).

De la même façon, la justification tant démographique qu'économique de l'immigration mérite d'être critiquée. Suivant les fluctuations cycliques, elle débouche sur les besoins de main-d'œuvre, les affres de la dénatalité (le vieillissement de la population) ou les fatalités géographiques (l'espace vital). Les enjeux de l'immigration se résument ainsi à un mécanisme de régulation déshumanisée (voir les querelles portant sur le volume de permis saisonniers alloués chaque année aux secteurs agricoles ou de l'hôtellerie).

Les interrogations d'ordre culturel brassent à leur tour des représentations de l'immigré encore plus confuses, ambiguës et proches de la diabolisation ou de l'angélisme. Le métissage, la société multiculturelle, l'intégration et l'assimilation de la diversité, autant d'idées, concepts ou pratiques qui déclenchent l'enthousiasme inconditionnel, la défiance de bon ton (voir les positions du prési-

dent de la Ligue Vaudoise), l'opprobre scandalisé ou les initiatives féroces (la dernière en date fixant un seuil à 18%) contre la surpopulation étrangère (Überfremdung).

L'immigration souffre de l'asymétrie entre les prérogatives des Etats-nations et la condition subalterne de l'individu et des groupes sociaux. Elle amplifie même sa fonction sécuritaire vouée à la surveillance et au contrôle des personnes et de leur circulation. Sans compter les disparités de développement qui hiérarchisent les pays et condamnent les uns à la défense de leur richesse et les autres à la quête entêtée d'un bien être lointain. C'est l'idée selon laquelle la Suisse, ou l'Europe par extension, ne peuvent pas accueillir toute la misère du monde.

Un nouveau contrat social

Pourtant, les immigrés pourraient être les porteurs d'espoirs, de projets (bons ou mauvais bien sûr). Des hommes et des femmes dignes, en droit de solliciter leur accès à un pays étranger sans être soumis à l'humiliation d'une fouille niant leur identité et leur passé. Au lieu d'une frontière indiquant immédiatement la séparation et le possible refoulement, les Etats choisis pourraient leur offrir un contrat social d'un type nouveau. Il établirait les règles, convenues et acceptées réciproquement, de leur séjour. Il dessinerait le chemin de leur intégration au-delà de la démagogie de l'enrichissement réciproque et en deçà de l'obsession légaliste (la Constituante Vaudoise a franchi un pas, petit certes mais décisif, dans ce sens). Il contribuerait à leur responsabilisation à l'opposé de l'infantilisation courante. C'est une vision qui réclame un changement radical de notre façon d'entendre l'immigration. Elle serait une donnée anthropologique. Et non un commerce indigne de passeurs et de désespérés, un rouage du système de production, un dommage regrettable d'un monde imparfait. ■